

# Des "bestioles" menacent le complexe sportif

L'Écho, le Régional - jeudi 21 février 2013

**Si le commissaire enquêteur a dit oui à la modification du plan d'occupation des sols pour la construction du gymnase, il demande aussi une étude sur des petites bêtes...**

Il y a quatre : deux insectes, un mammifère et un oiseau à avoir été aperçus à l'endroit même où le maire a décidé de construire son complexe sportif. Aidées des écologistes, ces petites bêtes, protégées au niveau régional, national et même européen, espèrent bien faire capoter le projet. N'en déplaise à Fabrice Millereau qui se dit « persécuté » par les associations de défense de l'environnement. Encore une fois, en effet, l'antenne départementale des Amis de la Terre a décidé de passer à l'action.

## Le SDRIF interdit la construction

Il y a quelques semaines, la mairie a lancé une enquête publique pour la modification de son plan local d'urbanisme. Objectif : rendre possible la construction du



**Fabrice Millereau affirme ne pas craindre l'étude qui doit confirmer, ou non, la présence d'espèces protégées là où doit être construit le gymnase.**

gymnase en question. Le rapport du commissaire enquêteur vient de tomber. Son avis est favorable. Pour le maire, c'est une bonne nouvelle. Mais l'enquêteur a assorti sa décision de deux réserves. « Il nous demande de diligenter une étude pour confirmer ou infirmer la présence de quatre espèces protégées que les Amis de Terre disent avoir remarquées », explique Fabrice Millereau. L'association affirme avoir aperçu des mantes religieuses, une espèce rare de coléoptère, une chauve-souris ou encore

une espèce de buse. Le maire annonce qu'il se pliera à cette demande, en espérant que le premier coup de pioche ne sera pas retardé pour autant. « Si tout va bien, les travaux pourraient commencer à la fin de l'année, le permis est en cours d'instruction. Mais le commissaire enquêteur a émis une seconde réserve, poursuit l'édile. Il nous demande de nous adresser au préfet de région afin d'obtenir une dérogation pour la construction du complexe. » En effet, le schéma directeur de la Région Île-de-France

(document d'urbanisme et d'aménagement du territoire qui définit une politique à l'échelle de la région, NDLR), datant de 1994, interdit toute construction à l'endroit même où doit être installé le gymnase. « Mais le SDRIF a été modifié depuis. La zone qui nous concerne doit devenir constructible, assure le maire. Il doit être adopté d'ici à la fin 2013 et je ne vois pas pourquoi le préfet de région ne nous donnerait pas son feu vert. »

Dans son rapport, le commissaire indique, enfin, que si le bureau d'étude confirme la présence de ces espèces, « des mesures de compensation ou de suppression d'impact lié à la mise en exploitation future du terrain seront à soumettre à l'avis du Conseil national de protection de la nature et à la décision du préfet, qui conditionnent l'accord du permis de construire ». Autant dire que le sujet est sensible. Mais le maire se veut rassurant. « Nous ne prendrons "que" deux hectares de cet espace écologique. Les espèces auront encore beaucoup de place pour vivre. Le complexe sportif est un projet d'utilité publique. Il répondra aux besoins de nos clubs qui forment des champions. S'il faut, encore, faire face à des manœuvres de retardement lancées par les écologistes, nous ferons face ! »

Nicolas BRIARD

## Repère

La mairie envisage depuis longtemps de construire un complexe. Elle prévoit de l'installer au bout de la rue Voltaire. Ce gymnase doit être doté d'un dojo et d'une salle d'armes d'une superficie totale de 1 730 m<sup>2</sup>. Un an sera nécessaire à la construction. Les associations pourraient bénéficier de leurs salles d'ici à 2015.